



CLIENT JURIDIQUE
CLIENT DIVERS COMPTANT
37 AV DE LARRIEU
31100 TOULOUSE
FRANCE

REXEL FIGEAC
394 AVENUE CLAUDE HUET
ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE

46100 FIGEAC
Tél. 05 65 50 33 00
Fax. 05 65 34 10 20

GAEC DE SCAUMELS

LD SCAUMELS

46100 VIAZAC

ADRESSE DE LIVRAISON

GAEC DE SCAUMELS
LD SCAUMELS

46100 VIAZAC

N° Client : 5469003

N° T.V.A. Intra-communautaire : FR14425880473

Tient lieu de bon de livraison et emporte remise de la marchandise mentionnée

N° ligne	Référence / Désignation	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté	Unité	Montant H.T.	Code T.V.A.
Votre commande N° : GAEC DE SCAUMELS du 22/01/2026 - Votre vendeur : MARTY CHARLES								
BL N° 000181372 - Date de livraison : 22/01/2026 - GAEC DE SCAUMELS - LD SCAUMELS								
001	FILR2V5G6TGL	18,48400	64,71	6,52300	8	U	52,18	2
	R2V CU 5G6 TGL							
001	FIY900001	4,16667	28,00	3,00000	1	U	3,00	2
	COUPE DE CABLE							

PAYÉ

Code T.V.A.	Total H.T.	P.F.A.	MT H.T. Eco Contribution	Frais de port	Net H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	55,18	3,60			58,78	20,00	11,76

L'eco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-429 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Votre paiement à expédier à :

REXEL France /SUD EST
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 91114

69626 VILLEURBANNE CEDEX

Tel. Service client FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)

RIB : 30004 00588 00010007392 64

N° code IBAN : FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264

N° comptable	5469003
Date d'échéance	22/01/2026
Mode de règlement	ESP Espèces

Etat des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance incitera toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans appel préalable. Les engagements relatifs au paiement par le Client d'une somme forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant majoré de la somme due par le Client au jour d'échéance, sont supérieurs au montant de l'engagement forfaitaire. L'application d'une clause pénale égale à 10 % du montant impayé et non payé par le Client sera que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement à trois mois de la date de la facture, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour la première période de 30 jours, celui en vigueur au jour du paiement de l'année précédente, puis le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année précédente. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'échéance de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°70-518 du 12 mai 1960, les bordereaux délivrés en vertu de la Société REXEL France approuvent le paiement intégral et effectif du prix de la facture et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 Paris

SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris - Code NAF 4669A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616